

# Conditions générales

1. A la réception du contrat, vous versez dans les 10 jours au compte be07 0682 0136 6266 de l'Office du Tourisme de Beloeil un **acompte** de 30% (pour tous séjours). Vous renvoyez à l'OT le formulaire de contrat complété et signé. Le solde calculé sur le nombre de gîteurs et de nuitées doit être réglé **un mois avant la location du Gîte**. Le versement du solde sera accompagné d'une caution qui sera remboursée dans les 15 jours qui suivent, si toutes les clauses ont été respectées.

2. **Annulation d'un séjour** : si le désistement s'effectue

- entre 4 et 6 mois : 25 € pour frais de dossier restent acquis à l'OT.
- entre 4 et 2 mois : 50 % de l'acompte restent acquis à l'OT.
- entre 2 et 1 mois : la totalité de l'acompte reste acquise à l'OT.
- moins d'1 mois : la totalité de l'acompte et de la location restent acquises à l'OT.

4. Chaque séjour commence à 15 heures et se termine à 11 heures, à convenir avec la gestionnaire.

## a) L'arrivée

- Merci de confirmer votre arrivée par téléphone 48h avant votre location.
- Au moment de l'accès au gîte, vous **remettez la fiche nominative complétée** avec nom, prénom, âge, **du responsable du groupe**.

## b) Au départ

- Votre heure de départ sera convenue avec la préposée aux entrées et sorties du gîte
- Le gîte doit être remis **dans l'ordre et la propreté dans lesquels vous l'avez trouvé à votre arrivée**. La cuisine, le matériel, la vaisselle et le frigo doivent être nettoyés à l'eau et **toutes les poubelles vidées**. **Les sols doivent être nettoyés à l'eau**.

Toutefois le nettoyage des sols peut être réalisé par nos soins et la demande doit être faite à la signature du contrat. Pour ce faire, vous disposez du matériel suivant

- torchons – brosses – raclettes - produits d'entretien

Il est important de remettre le matériel (quel qu'il soit) à sa place d'origine afin de faciliter l'inventaire.

En cas de non-respect de ces dispositions, une somme maximale de 50 € sera prélevée de votre caution.

c) **A l'arrivée comme au départ**, il sera procédé à **l'inspection et à l'inventaire** du Gîte

5. **Chaque personne séjournant au gîte est priée de se munir**

- Soit d'un sac de couchage et d'un drap housse ou de draps de lits et taie d'oreiller (lit d'une personne). Possibilité de louer sur demande draps et taie d'oreiller (+5 € par personne).
- Ses effets de toilette, serviettes de douche et ses essuies de cuisine.

6. Le **meublier** ne peut être déplacé, les chiens de petite taille (moins de 15kg) sont autorisés, il ne peut pas être fait de **feu** dans le gîte ni à proximité immédiate de celui-ci (sauf sur le barbecue prévu à cet effet), le **tapage nocturne** n'est pas toléré.
7. Tous les coffrets électriques sont fermés à clé. Il existe un boîtier dans le gîte qui contient toutes les clés. Code du coffret 7972. En cas de perte d'une clé, elle vous sera facturée.
8. Le gîte est surveillé contre l'incendie par de multiples alarmes. En cas de son déclenchement par votre groupe, le service de sécurité intervenant vous sera facturé.

## **8. INTERDICTIONS FORMELLES**

- de prendre des animaux dans le gîte, sauf petite taille (moins de 15 kg)
  - de déplacer les meubles ou les lits
  - de mettre le mobilier de la salle à manger à l'extérieur
  - de pénétrer et de sortir par les portes de secours.
  - de fumer à l'intérieur du gîte.
  - d'allumer des bougies ou des feux de Bengale.
  - de jeter les mégots sur le trottoir.
  - d'admettre la présence de personnes étrangères dans l'établissement (sauf familles d'enfants sous la responsabilité de l'accompagnateur).
  - d'introduire dans le gîte des appareils de chauffage et de cuisine.
- L'apport d'appareil extérieur doit faire l'objet d'une demande préalable ; De toute façon, tout appareil électrique devra être agréé CEBEC.

## **9. SECURITE**

Il est instamment demandé de ne pas s'enfermer dans sa chambre et ce à n'importe quel moment du jour ou de la nuit. Il y va de la sécurité individuelle et collective.

Il ne peut être fait usage des chambres et locaux autres que ceux attribués lors de la réservation.

Chaque chambre porte un numéro, seuls les locaux accessibles sont ouverts. Lorsque le gîte est investi par un groupe de jeunes (- de 18 ans) et l'étage fréquenté, un surveillant doit obligatoirement y loger la nuit. Cet accompagnateur prendra possession d'une chambre facilement identifiable (spécialement en cas d'urgence). Le responsable du groupe y placera une affichette appropriée. Cette chambre sera choisie en priorité aux abords immédiats du haut de l'escalier.

## **10. EXTERIEUR**

L'usage de l'espace vert devant le gîte est permis pour l'organisation de délassés. Le matériel éventuellement utilisé à cet effet devra être enlevé avant le départ et le site rendu dans son état initial. Le barbecue extérieur est à votre disposition. **Il sera veillé avant le départ au nettoyage des grilles et à l'enlèvement des cendres.**

11. Le téléphone ne peut servir qu'à appeler le 112 et à recevoir des coups de fils. Si des appels sont émis durant votre séjour, une retenue sera faite sur la caution plus des frais de gestion de 25 €. Quand vous résidez au gîte, vous pouvez donner le numéro de téléphone du gîte à vos proches afin qu'ils puissent vous contacter au 069/66.16.45.

12. Le Gîte est équipé du Wifi. Voici les codes



13. Le gîte possède un garage fermé pour entreposer et entretenir vos vélos.

**L'Office de Tourisme tient à votre disposition une documentation particulière de tous les sites à découvrir. Il sera heureux de vous l'envoyer.**

**Nous vous souhaitons déjà un heureux séjour à BELOEIL - AUBECHIES.**

J'ai pris connaissance du règlement intérieur, disponible sur le site.

**Date et signature de l'occupant pour accord**